Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20261029-CM_29_10_26_006-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 29 octobre 2026

Date de la convocation : 23 octobre 2026
Date d'affichage : 3 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME – Christian CORBEL – Sophie AUFFRAY Jean-Pierre BALLOUARD - Laure FINGOLO - Marine MALARGÉ - Erwan CAMUS - Gwendoline GUEGAN Laëtitia CORNILY- Laurie LÉARD - Jean-Christophe BARBOT - Mikaël CORBEL - Guillaume LE COMTE (19h20) Guillaume LE COQÛ (19h10) - Annyvonne CORBEL - Jeanne-Noëlle LAMOUR Philippe LE GUEN - Jean-François LE FLOCH - Loïc SORIN – ROUTIER Gaëlle - Stéphanie MORVAN
Secrétaire de séance : Laure FINGOLO

DÉLIBÉRATION 29-10-26-006

Objet de la délibération : Attribution du marché assurances 2027-2030

Le maire informe qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 04 août 2026 pour les contrats d'assurances de la commune de PLELO. Le cahier des charges a été réalisé, avec l'aide du Cabinet ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES, pour de nouveaux marchés qui devront prendre effet le 1er janvier 2027 pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31/12/2030.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, la commune a reçu les candidatures et les offres de 4 compagnies :

Lot 1 : Dommages aux biens
SMACL
GROUPAMA
Lot 2 : Responsabilité civile
SMACL
GROUPAMA
Lot 3 : Véhicules à moteur
GROUPAMA
Lot 4 : Protection juridique de la collectivité, des agents et des élus
SMACL
GROUPAMA
CABINET K RE / SOLUCIA
CABINET 2C COURTAGE / CFDP

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20261029-CM_29_10_26_006-DE

Le cabinet ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES a transmis son analyse.
Ces marchés doivent désormais faire l'objet d'une délibération du conseil municipal pour autoriser le maire à signer les différents actes d'engagement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal autorise le maire à signer les marchés avec les compagnies SMACL et GROUPAMA pour les taux et les montants de primes suivants :

Lot 1 : Assurance des Dommages aux biens et des risques annexes,
Montant : Prix HT/m² : 0,82 HT - prime annuelle TTC 12 585,46 €

Lot 2 : Assurance des Responsabilités et des risques annexes,
Taux : 0,37 % HT - prime annuelle TTC 3 537,40 €

Lot 3 : Assurance des véhicules à moteur et risques annexes avec PSE bris de machine,
Prime annuelle TTC : 9 193,11 €
Auto-collaborateurs (base kilométrique 5 000 kms) – Prime annuelle TTC 390 €

Lot 4 : Protection fonctionnelle des agents et des élus :
Prime annuelle TTC : 878,99 €
Total global annuel des nouvelles primes : 26 584,93 € TTC.

Le Maire,
Jérémy MEURO

La secrétaire de séance
Laure FINGOLO